

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue **le 8 juillet 2025 à compter de 19h30**, au 174-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 8 JUILLET 2025 À 19H30

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Séance ordinaire du 3 juin 2025;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements;
8. Administration générale:
 - 8.1 Affichage d'un poste de responsable aux travaux publics;
 - 8.2 Mandat d'accompagnement à la FQM pour le service en ressources humaines;
 - 8.3 Procéder à l'embauche de l'employé étudiant au poste de journalier pour travaux généraux;
 - 8.4 Procéder à l'embauche d'un poste de journalier pour des travaux d'entretien de bâtiment;
 - 8.5 Inscription à une formation – OTUND;
 - 8.6 Changement de lieu des séances du conseil de juillet et août 2025;
 - 8.7 Procuration d'une permission temporaire droit d'accès et de passage – Lot 6 132 198;
 - 8.8 Conception de l'adresse civique du garage municipal et incendie;
 - 8.9 Fermeture du bureau municipal – Vacances estivales 2025;
9. Gestion financière et administrative:
 - 9.1 Approbation des comptes à payer;
 - 9.2 Liste des revenus;
10. Sécurité publique et civile:
 - 10.1 Sécurité civile – Fonds de régions et ruralité (FRR), volet 4 – Coopération intermunicipale – poste de coordonnateur de sécurité civile;
11. Transports - Réseau routier:
 - 11.1 Honoraires supplémentaires du projet n° 19251A - Stantec Experts-Conseils Itée;
12. Hygiène du milieu - Santé et bien-être:
 - 12.1 Versement annuel des taxes d'eau – Société d'aqueduc du 4^e rang;
 - 12.2 Versement annuel des taxes d'eau – Coopérative d'aqueduc du 5^e rang;
 - 12.3 Partenariat - 3^e édition de la Traversée d'Érik au profit de l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour-Nicolet-Yamaska;

- 12.4 Offre de service par Nordikeau – Opération et assistance technique pour la Station d'épuration;
- 12.5 Offre de service par Nordikeau - Compagnonnage OTUND;
- 13. Aménagement, Urbanisme et Développement:
 - 13.1 Rapport des permis émis - Juin 2025;
 - 13.2 Versement du décompte progressif n°7 du projet n° SLL1-22-1202A / 1812947 - A.G.M Construction inc;
 - 13.3 Travaux d'émondage et de broyage des souches dans le centre urbain;
 - 13.4 Inspection en bâtiment – Nominations à titre de personne désignée;
 - 13.5 Projet de création d'un espace jeunesse par le biais d'une Pumptrack;
- 14. Loisirs et Culture;
 - 14.1 Remplacement de lumières au terrain de tennis (Pickleball);
 - 14.2 Demande d'aide financière au Fonds AgriEsprit de FAC;
- 15. Varia;
- 16. Période de questions;
- 17. Levée de la séance.

1 - PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 8 juillet 2025, à 19h30 au 174-A Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, ainsi que les conseillers, messieurs Mario Demers, et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

2 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet déclare la séance ouverte.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 7138, 07-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pu prendre connaissance avant la présente séance de l'ordre du jour puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

ATTENDU QUE monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande aux conseillers présents s'ils ont un point à ajouter au varia dans l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture en gardant le point varia ouvert, et sous réserve de reporter ou effectuer le retrait d'un point.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1

RÉSOLUTION 7139, 07-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance, respectant les procédures et les délais établis exigés, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et qu'il soit signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 - CORRESPONDANCE

5.1

CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE la liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil a été déposée aux membres du conseil.

DÉPOSÉE

6 - RAPPORT DES ÉLUS

RAPPORT DE L'ÉLUE N° 3 MADAME SYLVIE LAMBERT À L'ATTENTION DES CITOYENS.

La conseillère Madame Lambert souhaite informer les citoyens des activités passées ainsi que des événements à venir dans les municipalités avoisinantes :

1. Projet de recherche historique

Lors de la réunion du 10 juin, nous avons discuté d'un passionnant projet de recherche sur l'histoire du territoire de la MRC de Bécancour.

2. Lancement littéraire

Nous vous invitons au lancement du nouveau livre d'Annie Perreault, écrivaine, le 6 juillet de 14h à 16h à Deschaillons. Une belle occasion de découvrir ou redécouvrir cette autrice de talent.

3. Les jeudis en chansons

Cet été, laissez-vous charmer par des soirées musicales gratuites dans nos municipalités :

- 10 juillet à Parisville : Les Chums, duo acoustique
- 17 juillet à Manseau : St-Ty et les Vieilles Branches
- 24 juillet à Sainte-Marie-de-Blandford : Landy Rose et Miss Masters
- 07 août à Fortierville : Duo Mai et Dan
- 14 août à Sainte-Françoise : Alain François

DÉPOSÉE

7 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet soumis à la présente ordre du jour.

8 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1

RÉSOLUTION 7140, 07-2025 AFFICHAGE DU POSTE DE RESPONSABLE AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un responsable aux travaux publics afin de combler le poste devenu vacant à la suite du départ de Monsieur Stéphane Lemay;

ATTENDU QUE cette ressource assurer la supervision de l'équipe de la voirie et de soutenir l'exécution des diverses tâches liées à l'entretien des infrastructures et des équipements municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser Madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à la diffusion de l'offre d'emploi pour un poste de responsable aux travaux publics à temps plein, et à entreprendre les démarches nécessaires au processus de sélection, incluant les entrevues, conformément aux modalités prévues et en vigueur.

ADOPTÉE

8.2

RÉSOLUTION 7141, 07-2025 MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À LA FQM POUR LE SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient de la charge qui incombe à l'équipe en place due à trois départs d'employés et souhaite offrir un soutien d'accompagnement stratégique en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressource humaines et relations du travail adapté spécifiquement aux réalités du milieu municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

APPUYÉ PAR monsieur Mario Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard mandate le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'il collabore, conseille et appuie, la directrice générale et le conseil municipal, en matière de ressources humaines et relations de travail, et ce, aux tarifs horaires de professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 en vigueur.

ADOPTÉE

8.3

RÉSOLUTION 7142, 07-2025 PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ ÉTUDIANT JOURNALIER POUR DES TRAVAUX GÉNÉRAUX

ATTENDU QUE la municipalité a exprimé, par la résolution n° 7114-06-2025, son intention d'embaucher un étudiant à temps plein (35h à 38h heures par semaine) à titre de journalier pour effectuer des travaux généraux, afin d'appuyer l'équipe des travaux publics et d'assurer un soutien opérationnel durant la période estivale 2025;

ATTENDU QUE plusieurs candidatures ont été reçues, permettant d'entreprendre les démarches nécessaires au processus de sélection, au terme duquel la candidature de monsieur Mathis Daudelin a été retenue pour ledit poste en date du 18 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser Madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'embauche officielle de monsieur Mathis Daudelin au poste étudiant de journalier pour des travaux généraux à temps plein, ce dernier ayant effectué son entrée en poste le 23 juin 2025, et ce, selon les modalités prévues pour ce poste, conformément au contrat de travail établi à cet effet.

ADOPTÉE

8.4

**RÉSOLUTION 7143, 07-2025
PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN POSTE DE JOURNALIER
POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE BÂTIMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche d'une personne à titre de journalier pour effectuer divers travaux d'entretien des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE cette ressource s'occupera de réaliser divers travaux de rafraîchissement et d'entretien aux bâtiments municipaux, incluant notamment du sablage, de la peinture, ainsi que des travaux de colmatage dans le but de préserver sa beauté et son cachet patrimonial;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard souhaite engager M. Viateur Gagnon pour réaliser ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité procède à l'embauche de M. Viateur Gagnon à titre de journalier aux travaux d'entretien de bâtiment, afin qu'il effectue différents travaux d'entretien requis sur les bâtiments municipaux, selon les modalités convenues et dans le respect du budget alloué à cet effet.

ADOPTÉE

8.5

**RÉSOLUTION 7144, 07-2025
INSCRIPTION À UNE FORMATION OTUND**

ATTENDU QUE la formation intitulée « OTUND – Eau souterraine avec et sans filtration et réseau » constitue une étape préalable à l'obtention d'un certificat de qualification dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs en eau potable, suite à la réussite de la formation OPA – Préposée à l'aqueduc;

ATTENDU QUE ce programme de qualification, ainsi que la délivrance du certificat, relève de la responsabilité de Services Québec, et que ce certificat permet de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, dont l'application est encadrée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

ATTENDU QUE ce certificat est obligatoire pour toute personne responsable du bon fonctionnement, de l'entretien, de l'installation et de la réparation d'un système de traitement des eaux souterraines (avec ou sans filtration) et du réseau de distribution, dans le but d'assurer la conformité de l'eau distribuée aux normes réglementaires en vigueur et que celui-ci permet également l'utilisation de la chloration, lorsque nécessaire;

ATTENDU QUE cette formation d'une durée totale de 49 heures est offerte entièrement en ligne par le Cégep de Saint-Laurent, répartie sur 7 jours selon un horaire de jour, de 8h00 à 16h00;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard autorise la participation de madame Annik Lambert, à suivre la formation « OTUND – Eau souterraine avec et sans filtration et réseau » offerte par le Cégep de Saint-Laurent et autorise le paiement des frais de formation au montant de 1 609.65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

8.6

**RÉSOLUTION 7145, 07-2025
CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL
DE JUILLET ET AOÛT 2025 - BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE les séances du conseil se donnent actuellement au 184-A rang Saint-Antoine;

ATTENDU QUE les travaux de remplacement des conduites et de mise aux normes de l'école Marie-Sophie et de la Bibliothèque municipale débuteront prochainement, plus précisément à la fin du mois de juin 2025, et que cela empêchera la tenue des séances du conseil à cet endroit;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont statué de changer temporairement le lieu des séances pour les mois de juillet et d'août 2025, afin de permettre aux citoyens d'y assister et aux conseillers de poursuivre la prise de décisions nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité;

ATTENDU QUE les séances auront désormais lieu au 174-A rang Saint-Antoine et qu' un avis public sera publié pour annoncer ce changement concernant le lieu des séances du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les séances du mois de juillet et d'août du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard se tiendront dans la salle de conférence du bureau municipal situé au 174-A rang Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard, et ce, pour toute la durée des travaux de réfection des conduites.

ADOPTÉE

8.7

**RÉSOLUTION 7146, 07-2025
PROCURATION D'UNE PERMISSION TEMPORAIRE
DROIT D'ACCÈS ET DE PASSAGE – LOT 6 132 198**

ATTENDU QUE l'entreprise ÉLEVAGE MJM INC. propriétaire du lot 6 132 198 désire faire un chemin d'accès sur leur propre lot, car actuellement il y a un chemin qui traverse sur des lots voisins sans aucun droit de passage notarié;

ATTENDU QUE leur parti de lot donnant accès à la route Saint-Antoine/route 226 arrive sur l'ancien tronçon du rang Saint-Antoine, qui est maintenant à la municipalité lors de la réforme cadastrale;

ATTENDU QUE l'entreprise ÉLEVAGE MJM INC. est en préparation de vendre le terrain et demande de pouvoir installer un accès d'entrée selon le règlement en vigueur de la municipalité ainsi que ceux au schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU QUE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise ladite procuration d'une permission temporaire de droit d'accès et de passage à l'entreprise ÉLEVAGE MJM INC. située au numéro de lot 6 132 198, et également, autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires auprès de notaires et du ministère concerné dans le but d'officialiser ces droits au propriétaire de cet immeuble.

ADOPTÉE

8.8

**RÉSOLUTION 7147, 07-2025
CONCEPTION DE L'ADRESSE CIVIQUE
DU GARAGE MUNICIPAL ET INCENDIE**

ATTENDU QUE l'adresse civique affichée au garage municipal, soit le 261B, comporte actuellement deux lettres endommagées;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Lumicom pour la conception et le remplacement de l'affichage;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU QUE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise la conception et le remplacement de l'adresse civique du garage municipal et incendie, et octroie le contrat à l'entreprise Lumicom, pour un montant de 780,00 \$ plus taxes, incluant le transport et l'installation.

ADOPTÉE

8.9

**RÉSOLUTION 7148, 07-2025
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
VACANCES ESTIVALES 2025**

ATTENDU QUE les bureaux administratifs de la municipalité seront fermés pour la période des vacances estivales, soit du 21 juillet au 3 août 2025 inclusivement afin d'offrir des vacances au personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le bureau municipal soit fermé pour les vacances estivales du 21 juillet au 3 août 2025 inclusivement et que l'information soit diffusée à la population par les moyens habituels de communication (site internet, babillard municipal, page Facebook, etc.).

ADOPTÉE

9 – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1

**RÉSOLUTION 7149, 07-2025
APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des paiements du mois dernier a été présentée aux membres du conseil;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement numéro 07-2018 décrétant les règles de contrôle et des suivis budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil approuve la liste des comptes à payer et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des factures pour le mois précédent, tel qu'inscrites dans la liste des paiements déposée dans l'Annexe A, de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

9.2

LISTE DES REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de **126 311.57 \$** incluant les revenus de perceptions tels que déposés dans l'Annexe A, faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

DÉPOSÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10.1 **RÉSOLUTION 7150, 07-2025** **SÉCURITÉ CIVILE – FONDS DE RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET 4** **COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - POSTE DE COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet 4 - Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la MRC de Bécancour désirent présenter un projet de « Poste de coordonnateur de sécurité civile » dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

APPUYÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile ».

QUE Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, suivant la présentation et l'approbation du projet de coopération intermunicipale « Poste de coordonnateur de sécurité civile » ainsi que son montage financier.

QUE Le conseil nomme la MRC de Bécancour comme organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

QUE le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

11 - TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER

11.1 **RÉSOLUTION 7151, 07-2025** **HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DU PROJET** **N° 19251A - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu, le 28 mai 2025, **une demande d'honoraires supplémentaires – Avenant n° 2** par la firme Stantec Experts-Conseils ltée, relative au projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° 19-0947-19-0666;

ATTENDU QUE cette demande concerne des semaines supplémentaires de surveillance réalisées en 2024 ainsi que des présences sporadiques en 2025, en plus de la préparation de plusieurs directives de changement non prévues aux plans et devis initiaux ou découlant de nouvelles demandes de la Municipalité et du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE les honoraires supplémentaires représentent un montant total de : 74 812,57 \$;

ATTENDU QUE la firme propose de réaliser les activités supplémentaires à taux horaires, dans le cadre de son mandat de surveillance n° 19251A, pour un montant estimé à environ 18 640.00 \$;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire estimée comprend :

- 20 heures d'un ingénieur sénior principal à 180,00 \$ par heure
- 40 heures d'un ingénieur sénior à 150,00 \$ par heure

- 80 heures d'un candidat à la profession d'ingénieur (CPI) à 105,50 \$ par heure
- Une technicienne administrative à 75,00 \$ par heure (au besoin)
- Les frais de déplacement remboursés à 0,72 \$ par km

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

APPUYÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des honoraires supplémentaires à la firme Stantec Experts-Conseils ltée, au montant de **74 812.57 \$**, et ce, conditionnelle à la recommandation de la firme Techni-Consultant inc.

ET RÉSOLU QUE le conseil accorde la réalisation des activités supplémentaires au taux horaire soumis dans le cadre de son enveloppe budgétaire pour un montant estimé de 18 640.00 \$ afin d'analyser les réclamations de fin de chantier de l'entrepreneur et d'autoriser madame Josée Croteau, directrice générale à effectuer le paiement exclusivement pour les heures réellement effectuées.

ADOPTÉE

12 – HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12.1

RÉSOLUTION 7152, 07-2025 VERSEMENT ANNUEL DE LA TAXE D'EAU SOCIÉTÉ D'AQUEDUC DU 4^E RANG

ATTENDU QUE par la résolution n° 4234, 02-2017, la Société d'aqueduc du 4^e rang propose à la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard une entente visant la perception de la taxe d'eau directement sur les comptes de taxes municipales des citoyens desservis par ladite société;

ATTENDU QUE la Société d'aqueduc du 4^e rang assure l'approvisionnement en eau potable de certains contribuables de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de la facture n° 638234 d'un montant total de **10 868.56 \$** à la Société d'aqueduc du 4^e rang, correspondant à la taxe d'eau perçue auprès des citoyens concernés.

ADOPTÉE

12.2

RÉSOLUTION 7153, 07-2025 VERSEMENT ANNUEL DES TAXES D'EAU COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU 5^E RANG

CONSIDÉRANT QU'il y a une entente entre la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard et la Coopérative d'aqueduc du 5^e rang relative à la perception de leur taxe d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative d'aqueduc du 5^e rang assure l'approvisionnement en eau potable de certains contribuables de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de la facture n° 228035 au montant total de **9 848.00 \$** à la Coopérative d'aqueduc du 5^e rang, correspondant à la taxe d'eau perçue auprès des citoyens concernés.

ADOPTÉE

12.3

RÉSOLUTION 7154, 07-2025

PARTENARIAT – 3^e ÉDITION DE LA TRAVERSÉE D'ÉRIK AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
DES PERSONNES PROCHES AIDANTES DE BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

ATTENDU QUE La Traversée d'Érik revient pour une 3^e édition le 16 août prochain, un défi audacieux alliant le dépassement de soi et solidarité envers une cause qui nous touche presque tous : les proches aidants;

ATTENDU QUE monsieur Érik Gaudreault ainsi que quatre nageurs déjà inscrits, traverseront le fleuve lors de cette journée afin d'amasser des fonds au profit de l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour – Nicolet Yamaska pour soutenir ceux qui, dans l'ombre, prennent soin de leurs proches au quotidien;

ATTENDU QUE le partenariat avec cet événement permettra de soutenir concrètement l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour–Nicolet–Yamaska (APPABNY), en contribuant à l'élargissement de son offre de services et en répondant aux besoins croissants des aidants au sein de notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard devienne partenaire de la 3^e édition de La Traversée d'Érik, en appui à l'Association des personnes proches aidantes de Bécancour–Nicolet–Yamaska.

ET RÉSOLU QUE la municipalité verse une contribution financière de **250.00 \$** à l'organisme;

ET QUE le conseil municipal invite l'ensemble des citoyennes et citoyens ainsi que les organisations et institutions locales, à soutenir cette cause essentielle et à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes.

ADOPTÉE

12.4

RÉSOLUTION 7155, 07-2025

OFFRE DE SERVICE NORDIKEAU – OPÉRATION ET
ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la personne-ressource reliant l'opération de la station d'épuration est actuellement en formation et que celle-ci ne peut pas à ce jour, opérer la station;

ATTENDU QUE la municipalité à demander à l'entreprise Nordikeau de transmettre une offre de service reliant l'opération et l'assistance technique pour opéré la Station d'épuration le temps que notre employé soit complètement formé et opérationnel;

ATTENDU QUE l'entreprise à fait parvenir une offre de service à la municipalité portant le numéro de référence **OPT- 25-0879** dans laquelle il est proposé :

- La réalisation de services incluant l'ensemble du matériel nécessaire, le déplacement, la main-d'œuvre, les frais et la gestion au montant forfaitaire de 1 850,00 \$ par mois.

Si des travaux supplémentaires étaient nécessaires, comme de la formation ou la production des rapports SOMAEU ou des interventions d'urgence, les taux horaires suivants ainsi que les taxes s'appliqueront:

- Chargé de projet : 118,00 \$/h
- Technicien : 80,00 \$/h
- Déplacement : 0,80 \$/km
- Dépenses, si requis : coûtant + 15%
- Analyses de laboratoire : selon liste de prix en vigueur

Pour chaque visite supplémentaire, le temps de terrain et de déplacement du technicien (minimum

3 heures) ainsi que le kilométrage seront facturés. Du temps de gestion pourrait également s'appliquer.

II EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard accepte l'offre de service transmise par Nordikeau portant le numéro OPT-25-0879, telle que présentée et s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement le personnel de Nordikeau pour une embauche directe et pour une période de trois (3) ans au terme de ce mandat,

ET QUE la directrice générale, madame Josée Croteau, soit autorisée à signer tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE

12.5

**RÉSOLUTION 7156, 07-2025
OFFRE DE SERVICE NORDIKEAU
COMPAGNONNAGE OTUND**

ATTENDU QUE dans le programme d'apprentissage mis en place par Emploi Québec, plusieurs activités sont requises en milieu de travail à la suite de la séance de formation théorique OTUND;

ATTENDU QUE la durée moyenne de cet apprentissage en milieu de travail est déterminée, entre autres choses, par l'expérience du candidat, sa facilité d'apprentissage et les objectifs ciblés dans le carnet d'apprentissage qui lui sont remis à la fin de la séance théorique de formation, il est donc, à prévoir une banque d'heure d'environ 20 h et des frais de mobilisation et démobilisation;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'entreprise Nordikeau de transmettre une offre de service reliant le compagnonnage OTUND comme prévu au programme d'apprentissage;

ATTENDU QUE comme la durée de l'implication est variable d'un candidat à l'autre, Nordikeau a proposé à la municipalité une offre de service portant le numéro de référence **OPT- 25-0890** auquel les taux horaires suivants ainsi que les taxes s'appliqueront:

- Taux horaire : 118,00 \$/h
- Déplacement : 0,80 \$/km
- Dépenses, si requis : au coûtant + 15%

Pour chaque visite, le temps de terrain et de déplacement du technicien ainsi que du kilométrage sera facturé. Un suivi téléphonique pourrait également être fait et sera facturé au même taux horaire.

II EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard accepte l'offre de service transmise par Nordikeau portant le numéro OPT-25-0890, telle que présentée et s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement le personnel de Nordikeau pour une embauche directe et pour une période de trois (3) ans au terme de ce mandat,

ET QUE la directrice générale, madame Josée Croteau, soit autorisée à signer tout document requis à cette fin.

ADOPTÉE

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - JUIN 2025

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en juin 2025, un permis de piscine fût délivré, totalisant 1 demande de permis d'une valeur de **15.00 \$ en coût de permis** et d'une valeur de **1 000.00 \$ en valeur des travaux**.

DÉPOSÉE

13.2

**RÉSOLUTION 7157, 07-2025
VERSEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 7 DU PROJET
N° SLL1 - 22-1202A / 1812947 - A.G.M. CONSTRUCTION INC.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement du **décompte progressif n° 7** de l'entreprise A.G.M Construction inc. en date du 31 mai 2025 au montant de 852 407.84 \$ incluant les taxes, pour les travaux réalisés et en exécution en lien avec la transformation et l'agrandissement de l'église Sainte-Sophie-de-Lévrard en centre communautaire portant le numéro de référence **SLL1 - 22-1202A / 1812947**;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, Marie-Josée Deschênes Architecte, ayant le mandat de surveillance des travaux, se doit de vérifier tous les items faisant partie des réclamations demandées dans la facture et qu'après avoir procédé à l'analyse de ce décompte progressif, elle recommande de faire le paiement de 852 407.84 \$ comme mentionné dans **le certificat de paiement n° 7** transmis **le 31 mai 2025**. La facture n° **3543** datée du 31 mai 2025 en lien avec ledit décompte progressif transmis par A.G.M Construction Inc fut ensuite émise;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le paiement du **décompte progressif n° 7** et donc, de la facture n° **3543** au montant de **852 407.84 \$** incluant les taxes, à l'entreprise A.G.M Construction inc. pour les travaux réalisés et en exécution du projet de transformation et d'agrandissement de l'église Sainte-Sophie-de-Lévrard en centre communautaire.

ADOPTÉE

13.3

**RÉSOLUTION 7158, 07-2025
TRAVAUX D'ÉMONDAGE ET DE BROYAGE
DES SOUCHES DANS LE CENTRE URBAIN**

ATTENDU QUE lors de la saison estivale 2024, la municipalité a mandaté l'entreprise Services d'arbres Tessier Inc. par la résolution 6877-11-2024 afin d'effectuer des travaux d'émondage et d'abattage d'arbres dans le centre urbain;

ATTENDU QUE ladite résolution prévoyait de prioriser les arbres les plus atteints et dangereux, et que le rognage des souches ne serait pas effectué la même année;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite désormais procéder au broyage (rognage) des 39 souches restantes dans le centre urbain, à la suite des travaux réalisés en 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'entreprise Services d'Arbres Tessier Inc. de soumissionner pour ces travaux, se détaillant comme suit :

- Élagage de 3 à 5 arbres coût d'environ 2 000.00 \$ plus taxes.
- Essouchage de 32 souches au coût de 3 000.00 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité mandate l'entreprise Services d'Arbres Tessier Inc. pour procéder aux travaux d'émondage complémentaire et de rognage des 32 souches dans le centre urbain, selon les modalités de la soumission reçue et que les travaux soient réalisés au cours de la saison estivale 2025, pour un montant total approximatif de 5 000,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

13.4

**RÉSOLUTION 7159, 07-2025
INSPECTION EN BÂTIMENT – NOMINATIONS
À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a procédé à l'embauche de M. Michel Trépanier en remplacement de Mme Élisabeth Ricard;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy C. Demers

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer M. Michel Trépanier à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de celle relative à l'environnement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Michel Trépanier est responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

ADOPTÉE

13.5

**RÉSOLUTION 7160, 07-2025
PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE JEUNESSE
PAR LE BIAIS D'UNE PUMPTRACK**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, Manseau et Sainte-Marie-de-Blandford ont signé une entente de vitalisation avec la MRC de Bécancour pour le fond des régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale afin de déposer des projets collaboratifs dans ce fond;

CONSIDÉRANT QUE ce projet va répondre à un besoin des jeunes de la région, qu'il va diversifier l'offre récréative, favoriser l'activité physique, les rencontres citoyennes et dynamiser le milieu;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se sont dotées d'un Cadre de vitalisation ou il est mentionné qu'il n'y a qu'un seul promoteur désigné pour la signature de l'entente lors de projet collaboratif pour faciliter la gestion du projet et de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford dépose le projet « Création d'espace jeunesse par le biais d'une pumptrack », au fonds de régions et ruralité (FRR) volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard autorise un montant de 100 000 \$ dans le volet collaboratif pour le projet : « Création d'espace jeunesse par le biais d'une pumptrack »

QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard désigne comme promoteur du projet et que madame, Sophie Milette directrice générale de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, soit la personne désignée pour la signature de l'entente avec la MRC de Bécancour;

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE

14.1

RÉSOLUTION 7161, 07-2025 REMPACEMENT DE LUMIÈRES AU TERRAIN DE TENNIS (PICKLEBALL)

ATTENDU QUE deux lumières sur les quatre installées au terrain de tennis sont actuellement défectueuses et ne fonctionnent plus;

ATTENDU QUE le terrain est régulièrement utilisé par les citoyens pour la pratique du Pickleball;

ATTENDU QUE la municipalité à contacter Groupe Castonguay afin d'obtenir une soumission pour effectuer le remplacement des deux luminaires défectueux;

ATTENDU QUE l'électricien du Groupe Castonguay à recommandé l'installation de lumières du modèle Aéro Light 300 (lumières plates dirigeables), au coût de 416.00 \$ par unité, plus les taxes applicables, les frais de main-d'œuvre et d'équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser la dépense pour l'achat et l'installation de deux (2) lumières Aéro Light 300 pour le terrain de tennis (Pickleball), comme recommandé par l'électricien du Groupe Castonguay, pour un montant total de 2 040,55 \$ incluant les 2 lumières, les pièces, les frais de main-d'œuvre et d'équipements.

ADOPTÉE

14.2

RÉSOLUTION 7162, 07-2025 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AGRIESPRIT DE FAC

ATTENDU QUE les fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada (FAC), constituent une opportunité de financement destinée à des projets d'immobilisations visant à améliorer la qualité de vie dans les collectivités rurales canadiennes de moins de 150 000 habitants;

ATTENDU QUE la municipalité, dans le cadre de son projet de l'achat et l'installation d'une génératrice de secours nommé la création d'un lieu sécuritaire pour la collectivité en cas d'urgence au Centre communautaire aura des besoins à venir en infrastructures qui pourraient correspondre aux types de projets admissibles dans ledit fond;

ATTENDU QUE la période de dépôt des demandes s'échelonne du 25 juin au 30 juillet 2025, et que des précisions supplémentaires sur les modalités et exigences du programme seront communiquées sous peu;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit valider son admissibilité en tant que demandeur, ainsi que l'admissibilité des projets visés, auprès de FAC afin de s'assurer de répondre aux critères demandés et de prioriser pour un dépôt le projet le plus adéquat et porteur dans le cadre du Fonds AgriEsprit;

SUR PROPOSITION DE monsieur Patrice Vaugeois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE

- Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du fonds AgriEsprit de FAC, et ce, selon les confirmations d'admissibilité de la municipalité et des projets visés validés par la municipalité au préalable auprès de FAC;
- Mandater madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière, à agir au nom de la municipalité ainsi qu'à agir en tant que signataire dans le cadre du dépôt de ladite demande auprès de FAC;

ADOPTÉE

15 - VARIA

Aucun point soumis à l'ordre du jour.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

La période de questions débute à 19h51 et se termine à 20h04.

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 7163, 07-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Vanessa Robidas-Gravel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que cette séance soit levée à 20h05.

Je, Jean-Guy Beaudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2), du Code municipal.

Jean-Guy Beaudet
Maire

Josée Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard			
Liste des paiements de juin 2025			
Nom	Description	Réso autorisation	Montant
RIGIDBNY	Quote-part 2025 - Juin	6970-01-2025	8 665,63 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective -Juin	*	2 490,67 \$
D.A.S.	Fédéral	*	3 554,37 \$
	Provincial		9 386,78 \$
MRC Bécancour	Quote-part 2025 - Versements 2 de 3	6967-01-2025	40 462,00 \$
SSIRMRCB	Quote-part 2025 - Versements 2 de 3	6968-01-2025	43 657,00 \$
Sécurité publique (police)	Quote-part 2025 - Versements 1 de 2	6967-01-2025	42 563,00 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,45 \$
	Station pompage		81,63 \$
	Garage		51,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Hydro-Québec	Station pompage	*	1 128,40 \$
	Loisirs		34,23 \$
	Station épuration		956,40 \$
	Bibliothèque		487,90 \$
	Garage municipal		428,68 \$
	Lumières de rues		343,82 \$
	Bureau municipal		852,57 \$
Attrix Technologies Inc.	Frais mensuels - GPS camion	6308-04-2023	36,79 \$
Télus	Frais mensuels - Cellulaire DG et DTP	5362-08-2020	127,71 \$
Cloudli	Téléphonie IP	*	119,49 \$
It Cloud	Sauvegarde en ligne	6904-12-2024	186,77 \$
	Ajout d'un utilisateur - Microsoft 365	JC	158,59 \$
Bélanger Sauvé Avocat	Frais mensuels	6910-12-2024	114,98 \$
Ville de Bécancour	Quote-part - Pince désincarcération	JC	631,00 \$
CNESST	Avis de cotisation	*	44,50 \$
ADMQ	Congrès DG - Mardi au vendredi	7117-06-2025	816,32 \$
André Mélançon	Entretien paysager 2025 - Paiement 2/4	7105-05-2025	2 118,00 \$
ASLS	Contribution financière 2025	7077-04-2025	260,00 \$
Biblio RPL	Protèges étiquettes	JC	133,37 \$
Carquest	Fusible pour pick-up	JC	11,25 \$
Coopérative du 5 ^e rang	Versement annuel	Réso a venir	9 848,00 \$
Covris	Essence	*	147,99 \$
			94,11 \$
			176,27 \$
Enviro Solutions Canada	Travaux - Épandage de calcium	7068-04-2025	26 330,31 \$
Excavation Denis Demers	Travaux - Nivelage et achat de pierres 4-8	7066-04-2025	3 218,61 \$
	Érosion fossé - Dans le 4 ^e et 7 ^e rang	7123-06-2025	1 842,39 \$
Groupe Yanco	Achat - Savon à mains et détergent	JC	65,33 \$
Ju Houle Ltée	Matériel - Station pompage bibliothèque	7127-06-2025	2 723,16 \$
	matériel - Station pompage bibliothèque		339,58 \$
Lucie Mainville	Remb. frais de téléphone Bibliothèque	JC	200,00 \$
Sanivac	Location de toilette - Bibliothèque	7096-05-2025	402,01 \$
Société aqueduc 4 ^e rang	Versement annuel	Réso a venir	10 868,56 \$
AGM Construction Inc.	Décompte progressif n° 6	7132-06-2025	654 177,07 \$
Marie-Josée Deschênes	Paiement facture 20469 - Projet 22-1202	7133-06-2025	11 497,50 \$
ABBE Québec	Abat-jour pour lampadaire extérieurs	7061-04-2025	1 508,38 \$
Camions Denis Lefebvre	Location camion déneigement période du 27 mars au 27 avril 2025	6871-11-2024	7 473,38 \$
Emploi et Solidarité sociale QC	Inscription - Carte compagnon (Formation OPA)	7116-06-2025	133,00 \$
Carrières PCM Inc.	Achat de pierre	7122-06-2025	1 546,18 \$
Eurofins	Analyse eau potable	*	271,92 \$
FQM	Centre communautaire - Honoraires	5005-07-2019	1 921,45 \$
	Réfection rangs Ste-Agathe et St-Jacques	6468-09-2023	1 784,97 \$

Le Sagittaire	Achat - Papier, stylos, pince	JC	487,29 \$
	Achat - Cartouche d'encre imprimante		19,59 \$
BMR	Laveuse à pression	JC	241,43 \$
	Ventilateur		137,95 \$
	Contrôle mural et fluorescents		262,88 \$
	Tapis à l'entrée et bureaux municipaux		534,95 \$
Pavage Veilleux (1990) Inc.	Travaux - Pavage et rapiéçage mécanisé	7067-04-2025	47 720,18 \$
Réseau biblio	Reliure	JC	10,75 \$
VISA	Renaud Bray - Activité fond culturel	6663-03-2024	151,72 \$
	Princess Auto - pièce pick-up et outillage	JC	505,81 \$
	Princess Auto - Achat outillage		650,57 \$
	Cegep St-Laurent - Formation OPA	7116-06-2025	1 379,70 \$
	Cegep St-Laurent - Formation OTUND	Réso à venir	1 609,65 \$
	Mutation	*	78,00 \$
	Mutation	*	24,00 \$
	Poste Canada - envoi (Activité biblio)	JC	85,11 \$
	Poste Canada - envoi (Conscientisation)		39,09 \$
	Poste Canada - envoi (Courrier municipal)		99,18 \$
	Poste Canada - envoi (Courrier municipal)		37,13 \$
	Achat - Filet de pickleball	7106-05-2025	862,28 \$
	Achat - Pièce pick-up à Laurier Station	JC	276,79 \$
	Formation CITAM - Secrétaire municipale	7121-06-2025	32,31 \$
Mun. St-Pierre-les-Becquets	Billet municipaux - Intérêt sur l'emprunt	6234-01-2023	38,34 \$
Groupe Symac S.E.C	Contact miller	JC	18,31 \$
Artelia Canada Inc.	Projet 3 services - Paiement 17	7125-06-2025	6 898,50 \$
Claudie Rheault	Clés pour cabanon	JC	13,75 \$
Isabelle Dubois	Achat de timbre	JC	142,57 \$
GLS	Frais d'envoi	JC	20,99 \$
Groupe Castonguay	Installation de deux lumières - Parc école	Réso à venir	2 040,55 \$
Mécanique Yvon Cossette	Achat réservoir à gaz	JC	72,38 \$
MEI Assainissement	Achat réservoir de pompage - Biblio	7095-05-2025	8 272,45 \$
Mini excavation Ghislain Mailhot	Changer entrée d'eau Saint-Antoine	JC	2 471,96 \$
Real Huot Inc.	Matériel - Travaux aqueduc bibliothèque	7127-06-2025	852,65 \$
Services sanitaires A.M.	Nettoyage station épuration urgence	JC	758,84 \$
Stantec Experts-Conseils	Projet 3 services - Paiement 17	7124-06-2025	33 026,57 \$
PG Solutions Inc.	Contrat d'entretien et soutien	JC	568,16 \$
BC2	Plan directeur du parc mun. - honoraires	7000-02-2025	3 230,80 \$
Can Explore	Tests à la fumée, analyse et rapport	7069-04-2025	5 058,90 \$
Sonia Goulet	Activité - Fond culturel	6663-03-2024	1 200,80 \$
Total des paiements			1 016 499,71 \$
Total des salaires			18 229,83 \$
Grand total			1 034 729,54 \$

REVENUS DU MOIS DE JUIN 2025		
SUBVENTIONS REÇUES:		
ASSURANCE MUNI. QC	RISTOUNE	1 604.28 \$
CAISSE DESJARDINS	RISTOUNE	1 425.83 \$
MAMH	RÉPARITION PARTAGE QC	68 638.00 \$
TOTAL SUBVENTIONS REÇUES:		71 968.11 \$

TOTAL DES AUTRES REVENUS:		
MAPAQ	TAXATION, MUTATION ET AUTRES	54 343.46 \$
TOTAL AUTRES REVENUS :		54 343.46 \$

GRAND TOTAL :		126 311.57 \$
----------------------	--	----------------------